

BILAN DE PRÉVENTION EN SANTE POUR LES ARTISANS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE HAUTE-GARONNE *Lancement de l'opération le 16 avril 2021*

Préambule

Ce nouveau dispositif, travaillé de concert depuis 2019, consiste à dispenser un bilan de santé en milieu rural destiné aux chefs d'entreprises artisanales.

L'objectif est donc que les artisans bénéficient d'un accès simplifié aux soins, ce qui trouve encore davantage de sens au vu du contexte sanitaire et économique actuel, la Covid étant inconnue lorsque les travaux de conception de ce dispositif ont été initialisés.

Cette action novatrice est étayée par une étude qui démontre que les bénéficiaires de ce dispositif ne se soignent pas correctement (au besoin, un dossier complet pourra être transmis aux participants le 16 avril prochain.).

Étant établi que la médecine préventive est bien souvent négligée au bénéfice d'une accaparante activité professionnelle, d'autant qu'un bilan de santé complet nécessite généralement de satisfaire plusieurs rendez-vous loin de ses bases, il nous est apparu nécessaire de proposer une solution.

Ce dispositif tel que synthétisé ci-après se focalise donc spécifiquement sur le déroulement du dit bilan de prévention en santé afin que les artisans puissent bénéficier, en un seul rendez-vous d'une heure, au plus près de leur lieu d'exercice rural, d'un bilan de santé complet.

Un protocole a été établi entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne (CMA31), l'Association pour la Diffusion de la Médecine de Prévention (ADIMEP), la commune de Gardouch et la Mutuelle du Rempart pour déterminer comment une telle association pouvait permettre de proposer à ces chefs d'entreprises de mieux prendre soin de leur santé, élément essentiel pour garantir le bon fonctionnement d'une société.

Ce protocole fera l'objet de la signature d'une convention le 16 avril 2021.

Le plan de relance de l'économie devrait aussi prendre en considération la nécessité d'avoir des chefs d'entreprises en bonne santé pour pouvoir faire face, à la fois à la problématique de sauvegarde de leur entreprise mais aussi d'une soudaine suractivité sur le plus ou moins long terme. Tout cela augure donc pour les artisans de devoir consacrer moins de temps à leur vie privée, donc à leur santé, d'où la nécessité de favoriser l'installation durable du principe de prévention.

L'Adimep, Association pour la Diffusion de la Médecine de Prévention est une association, fondée le 3 septembre 1970 à Toulouse, dont l'objet est triple :

- 1 - Préserver la santé et le bien-être.*
- 2 - Améliorer la qualité de vie.*
- 3 - Accroître l'espérance de vie en bonne santé.*

Elle est présidée par M. Dominique Raynal, Directeur Affaires Sociales de l'Institut Universitaire du Cancer Toulouse-Oncopole, et composée de professeurs en médecine, de médecins, d'anciens directeurs de CHU et de personnalités ayant exercées des fonctions de responsables. Elle est dirigée par un médecin de santé publique et elle est spécialisée dans la réalisation de bilans de santé.

DÉROULEMENT DU PROTOCOLE

Avant la séance

Chaque artisan aura reçu par voie postale :

- Sa confirmation d'horaire de convocation ainsi que des informations sur le déroulé de son bilan.
- Un questionnaire médical qu'il devra compléter et amener le jour du bilan de prévention.
- Des instructions relatives aux mesures sanitaires en cours.
- Un flacon et des instructions relatives à l'analyse urinaire.

Déroulé de la séance (pendant)

Après un accueil fléché, l'artisan complètera un questionnaire relatif à sa santé s'il ne l'a pas rempli au préalable.

1-Prise en charge par l'infirmier : 20 minutes

L'infirmier sera le premier professionnel de la prise en charge.

Après une vérification des mesures sanitaires, elle procédera à son examen qui consiste à la réalisation :

- De prises de mesures biométriques : taille, poids, tour de taille, pression artérielle, pourcentage de masse grasse.
- D'une bandelette urinaire.
- D'une prise de sang.
- D'une mesure de l'oxymétrie de pouls
- De la réalisation des tests visuels (dont dépistage glaucome et DMLA) et auditifs.
- De la réalisation d'une mesure de la capacité pulmonaire (en suspens par mesure sanitaire)
- Information sur les recommandations en santé publique (activité physique, consommation d'alcool, vaccination, dépistage organisé des cancers, ...)
- Un entretien motivationnel à l'arrêt du tabac sera proposé à chaque fumeur.

L'infirmier orientera ensuite l'artisan vers le bureau médical.

2-Prise en charge par le médecin : 20 minutes

Après un rappel de l'objectif de l'examen, le médecin procède à une analyse :

- Du questionnaire médical pré-rempli.
- Du bilan infirmier (tout sauf les résultats de la prise de sang qui sont alors indisponibles).

L'examen médical se poursuit par la conduite d'un entretien spécifique et la réalisation d'un bilan visant à repérer l'ensemble des facteurs de risques : cardiovasculaires, de cancers, psychologiques, gynécologiques etc...

L'examen cardiovasculaire comprend la réalisation d'un électrocardiogramme.

Il sera également possible pour le médecin de procéder à un rappel de vaccination DTP (Diphtérie Tétanos Polio).

Un temps d'échange sur les principales problématiques de santé de la personne est ensuite mené.

Le médecin insiste fortement sur l'éducation en santé, et prend le temps de faire comprendre à la personne ses risques et/ou ses pathologies et leurs conséquences afin de la motiver à une conduite de changement. Il l'informe également du type de professionnel médical à consulter en fonction des symptômes et risques relevés.

Le médecin accompagne ensuite le bénéficiaire vers la psychologue.

3- Prise en charge optionnelle par la psychologue : 20 minutes

Chaque artisan abordera le sujet de son choix avec la psychologue et/ou se laissera guider par celle-ci sur des thématiques telles que le stress, le burnout, l'anxiété, la dépression, etc...

4-Prise en charge par la diététicienne : 20 minutes

La diététicienne animera un atelier parmi les suivants :

- consultation classique de nutrition
- junk food
- aide à la mise en place d'une nutrition limitant le stress quotidien ainsi que la fatigue accumulée.
- apprendre à déchiffrer les étiquettes alimentaires
- idées reçues sur la nutrition et équilibre alimentaire

La diététicienne aura mis à disposition une collation adaptée à son discours. Les bénéficiaires pourront en disposer.

A la fin de l'atelier, une remise de plaquettes d'informations multithématiques sera effectuée et la prise en charge du bénéficiaire sera alors complète.

Après la séance

Dès réception des résultats de la prise de sang et du compte-rendu de l'électrocardiogramme par le cardiologue, un compte-rendu médical sera rédigé par le médecin.

Chaque bénéficiaire du bilan recevra donc dans un délai d'une semaine :

- Un compte-rendu médical complet personnalisé avec la formulation de recommandations adaptées.
- Un bilan paramédical comprenant tous les résultats des examens réalisés.
- Un exemplaire de son électrocardiogramme.

IMPORTANT

Ces bilans de santé étant modulables les prestations complémentaires individuelles suivantes seront proposées et optionnelles :

- Entretien avec une psychologue.
- Bilan de la fragilité avec évaluation de la mémoire (objective et subjective) et dépistage des troubles de la statique pour les personnes dont l'âge est supérieur à 65 ans.
- Entretien motivationnel à l'arrêt du tabac.
- Dépistage de la Covid-19 par test PCR salivaire.
- Vaccination Covid.

Au final voici les examens réalisés :

Par le médecin :

- Analyse du questionnaire médical, social et psychologique.
- Entretien et repérage de facteurs de risques (cardio-vasculaires, de cancer, gynécologiques, psychologiques...).
- Examen clinique personnalisé.
- Électrocardiogramme.
- Vaccination Diphtérie-Tétanos-Polio : si besoin.
- Interprétation en direct des examens réalisés par l'infirmier et formulation de recommandations immédiates mais également à distance avec l'envoi d'un compte-rendu médical complet, étayé des résultats de la prise de sang et de l'interprétation de l'ECG.
- Optionnel : bilan de la fragilité, vaccination.

Par l'IDE, la diététicienne, la psychologue, le laboratoire de biologie médicale,

Analyses biologiques :

Sang :

- Bilan rénal (créatininémie).
- Dépistage d'un diabète par une glycémie.
- Bilan lipidique (cholestérol total, cholestérol HDL et LDL, triglycérides).
- Bilan hépatique (Gamma GT, transaminases : ASAT et ALAT).
- Dépistage d'une inflammation de bas grade, marqueur de risque cardiovasculaire (CRP-us)
- Dépistage d'une anémie, ou autre anomalie du sang (Numération Formule Sanguine).
- Optionnel : dépistage Covid-19 par PCR salivaire

Urines :

- Dépistage d'une pathologie rénale et/ou d'une infection des voies urinaires par : glycosurie, protéinurie, hématurie, nitriturie, leucocyturie.

Examens complémentaires :

- Examens biométriques (taille, poids, calcul de l'IMC, calcul du pourcentage de masse grasse, mesure du tour de taille, prise de tension).
- Oxygénométrie de pouls.
- Audiométrie : en cas de facteurs de risques (âge, travail dans le bruit, symptomatologie, ...).
- Tests visuels : acuité visuelle de loin et de près, dépistage DMLA et du glaucome si facteurs de risque.
- Spirométrie : mesure de la capacité pulmonaire (en suspens par mesure sanitaire).
- Optionnel : bilan de la fragilité, entretien motivationnel à l'arrêt du tabac.

Éducation à la santé :

- Information sur les recommandations en santé publique.
- Entretien avec la diététicienne.
- Entretien avec la psychologue.

Complément d'activité : rapport statistique/épidémiologique

Il sera rédigé un rapport détaillé, à destination exclusive des dirigeants, où les principales problématiques de santé rencontrées seront explicitées. Une catégorisation et une comparaison par secteur d'activité, âge, sexe, et autres facteurs d'importance seront également effectuées.